

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

20160627_DL_12

OBJET : Rapport
d'observations définitif de
la Chambre Régionale
des Comptes pour la
période 2009-2014

Date de convocation :
9 mars 2016

Date de séance:
27 juin 2016

Date d'affichage :
18 juillet 2016

Membres en exercice : 45

Membres présents : 12

Membres votants : 24

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Étaient présents : Rémi BOUTROY, Ernest CANDELA, Philippe CHEVAL, Philippe COCQ, François DEBEUGNY, François DURIEUX, Jean-Marie LEBLANC, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Jean-Dominique PAYEN et Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Jean-Dominique PAYEN

Pouvoirs : Emile FOIREST à Rémi BOUTROY
Olivier JARDE à Ernest CANDELA
James HECQUET à Philippe CHEVAL
Isabelle De WAZIERS à Philippe COCQ
Denis DEMARCY à François DEBEUGNY
Frédéric LECOMTE à François DURIEUX
François ROUILLARD à Jean-Marie LEBLANC
Gérard RICHEZ à Jean-Claude LECLABART
Jean-Jacques LELEU à Julien LEFEBVRE
Jean-Marie BLONDELLE à Jean-Dominique PAYEN
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Annie VERRIER à Michel WATELAIN

Par courrier reçu le 26 mars 2015, le Président de la Chambre régionale des comptes Nord Pas-de-Calais, Picardie informait le Président de leur décision de procéder à l'examen de la gestion du syndicat mixte Somme Numérique à compter de l'exercice 2009.

Le contrôle de la gestion réalisé par les chambres régionales des comptes est l'aspect le plus lourd de leur compétence, il va au-delà de l'analyse financière et correspond à un audit du fonctionnement de la collectivité et de sa gestion. A ce titre, les CRC procèdent à une analyse poussée de la situation financière, des procédures financières, de l'économie des moyens mis en œuvre et de leur efficacité.

L'analyse porte notamment sur : l'évaluation des charges et recettes de fonctionnement, le niveau d'autofinancement dégagé pour les investissements, le niveau d'endettement et la structure de la dette, les engagements financiers porteurs de risques pour la collectivité, le coût des projets d'équipement, la commande publique, les relations avec les satellites (associations...). Dans chaque domaine analysé la CRC s'attache à vérifier la qualité et la fiabilité des données et des procédures.

L'examen de la CRC porte sur la régularité et la qualité de la gestion et non sur l'opportunité des choix politiques des élus.

.../...

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L. 243-5, ainsi que l'article R. 241-17,
- Vu la lettre de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes Nord Pas-de-Calais, Picardie du 20 mai 2016 reçu le 14 juin 2016, notifiant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nord Pas-de-Calais, Picardie du 3 mars 2016,
- Vu la réponse du 14 avril 2016 de Monsieur le Président au rapport provisoire,

Considérant que, conformément au code des juridictions financières, les articles L. 243-5 et R. 241-17 stipulent que le rapport sus-mentionné, accompagné de la réponse du Président, doivent être communiqués à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion et donner lieu à un débat relatif au rapport définitif sur la gestion du syndicat mixte Somme Numérique arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Nord Pas-de-Calais, Picardie du 3 mars 2016 et reçu le 14 juin 2016.

PREND ACTE de la communication et du débat relatifs au rapport définitif sur la gestion du syndicat mixte Somme Numérique arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Nord Pas-de-Calais, Picardie (exercices 2009 et suivants).